



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 67008

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan pluriannuel de l'enseignement agricole public. Suite aux mouvements sociaux dans les établissements de l'enseignement technique agricole public des rentrées 1998 et 1999, un rapport commandité par le ministre de l'agriculture lui a été remis par le chef de l'inspection générale de l'agriculture (rapport Moulinas). Sur la base de ce rapport, le ministère a reconnu devant la représentation nationale, le 17 novembre 1999, le constat de carence établi par le dit rapport, et s'est engagé à mettre en oeuvre « l'indispensable rattrapage » dont l'enseignement agricole public a besoin. En mars 2000, le premier ministre annonçait un plan pluriannuel pour l'éducation, et le ministre de l'agriculture et de la pêche confirmait que ce plan concernait également l'enseignement agricole. Ces engagements n'ont pas été tenus. Aujourd'hui, le projet de loi de finances pour 2002, s'il comporte un effort en matière de résorption de la précarité, ne traduit aucunement l'engagement pris par le gouvernement de combler, « l'indispensable rattrapage », tant en personnels ATOS qu'en personnels sociaux et de santé, ou encore en personnels d'éducation et de surveillance. Une fois de plus, ce sont les conditions d'accueil et de vie en internat des élèves, dont plus de 50 % sont internes dans l'enseignement agricole public, qui sont en jeu et ce à un moment pourtant où les responsables politiques et administratifs de l'éducation nationale semblent redécouvrir les vertus de l'internat, en faisant référence au modèle de l'enseignement agricole. Par ailleurs, compte tenu du nombre très limité de créations nettes d'emplois d'enseignants, le projet de budget pour 2002 hypothèque le renouvellement quantitativement important des générations et, en l'état, ne peut conduire qu'à un nouveau développement de la précarité. S'agissant de l'enseignement supérieur, il ne répond pas aux impératifs de la réforme des études vétérinaires et du développement de l'appareil de formation des maîtres. Eu égard à cette situation, il lui demande si le gouvernement entend revoir son projet de loi de finances pour 2002, afin que les engagements pris à l'égard de l'enseignement agricole public et de ses personnels trouvent enfin une réponse concrète au cours de la dernière année de l'actuelle législature. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Depuis cinq ans, 2 630 emplois (déprécarisations comprises) ont été créés dans l'enseignement agricole. Cela représente une moyenne annuelle de 525 créations. S'agissant des créations nettes, 765 emplois ont été acquis depuis cinq ans dont plus de 35 % en faveur des personnels administratif, technique, ouvrier, de service et de santé (ATOSS). Les créations d'emplois dans l'enseignement agricole sont donc très conséquentes. Plus globalement, les crédits de l'enseignement agricole ont progressé, entre 1997 et 2002, de 23 %. A titre de comparaison, et sur la même période, les crédits du ministère de l'éducation nationale ont progressé de 19 %. Pour le projet de loi de finances 2002, le ministère de l'agriculture et de la pêche consolide l'acquis des progressions très importantes enregistrées en 2001 et permet le financement de toutes les priorités. Dans ce cadre, le ministère chargé de l'agriculture veille tout particulièrement à privilégier le secteur de l'enseignement et de la recherche. Ainsi, la dynamique engagée depuis cinq ans est poursuivie dans le domaine de l'emploi. Soixante-dix emplois sont en effet créés dans l'enseignement agricole dont cinquante le seront dans

l'enseignement technique avec une priorité donnée aux personnels ATOSS. Vingt autres emplois sont créés pour renforcer les corps d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs de l'enseignement supérieur. Ensuite, le projet de budget 2002 permettra la titularisation de nombreux agents non titulaires. L'enseignement technique en bénéficiera très largement. En effet, 70 % des déprécarisations opérées en 2002 le seront dans l'enseignement. Ce plan, tout en améliorant la situation des personnels concernés, doit permettre de consolider les effectifs des établissements et d'améliorer la qualité de l'enseignement en stabilisant les équipes pédagogiques. Ainsi, en 2002, 193 enseignants et 127 ATOSS pourront être déprécarisés sur des emplois budgétaires. Le dispositif de déprécarisation inclut aussi, contrairement au dispositif précédent mis en oeuvre pour résorber les emplois précaires, les contractuels recrutés par les établissements publics. Ainsi en 2001 et 2002, 800 agents des centres d'apprentissage et de formation professionnelle agricoles ainsi que de l'enseignement supérieur pourront accéder à la qualité de fonctionnaire.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67008

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5719

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6745